



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !







575 761 écoliers, collégiens et lycéens et 38 430 enseignants vont faire leur rentrée dans notre académie.

Une rentrée sereine dans un contexte sanitaire plus apaisé après deux années qui ont prouvé la résilience de notre école.

Une rentrée sereine au sein d'un territoire en mesure de répondre aux besoins et à la qualité de l'enseignement due à chaque élève.

C'est forte de la richesse et de l'engagement de ses personnels que notre jeune académie, qui fêtera ses 3 ans en janvier, doit répondre au défi, plus fort encore dans notre région, de développer les ambitions et favoriser les réussites.

Chaque enfant, chaque jeune doit pouvoir déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales.

C'est pourquoi l'académie s'est engagée de façon très volontariste dans les actions visant à assurer la transmission des savoirs fondamentaux. Je me réjouis que cet engagement de tous les acteurs se traduise par une amélioration des résultats des élèves de l'académie, amélioration particulièrement sensible dans les classes qui ont été dédoublées, en Education Prioritaire et dans les territoires ruraux.

Ces efforts vont être poursuivis dès cette rentrée, avec la poursuite des Plans Mathématiques et Français et la formation des professeurs. La consolidation des compétences de lecteur des élèves constitue, à cet égard, une priorité. Elle s'incarne par le développement du dispositif « Fluence », qui sera généralisé cette année : savoir lire un texte de façon fluide est un pré-requis essentiel à la réussite scolaire et à la vie citoyenne de tous nos élèves.

Le renforcement de l'ambition constitue également un fil conducteur de l'académie pour l'année 2022-2023. J'appelle de mes vœux une large mobilisation de tous les acteurs pour renforcer l'orientation choisie et l'ambition scolaire, avec notamment la construction d'un plan d'actions dans chaque établissement.

L'égalité des chances est le fil conducteur de très nombreuses actions que nous déploierons cette année dans l'académie, à travers des politiques et des moyens spécifiques dans les quartiers d'Education Prioritaire, dans les territoires ruraux, ainsi qu'à l'égard des élèves en situation de handicap. Ainsi, en cette rentrée, 100% du territoire académique sera couvert par des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, pour mieux accompagner ces élèves et leurs familles.

Après deux années de crise, j'ai souhaité que plusieurs actions soient déployées à la rentrée en faveur de la santé et du bien-être de nos élèves : lutte contre le harcèlement scolaire, promotion de la santé des élèves à l'Ecole, lutte contre toutes les discriminations et les violences scolaires.

Tous les personnels doivent être accompagnés et soutenus par l'institution. Les mesures nationales qui permettront une meilleure reconnaissance du métier d'enseignant et la revalorisation des rémunérations seront renforcées par les actions de la « feuille de route RH de l'académie », en développant notamment une relation de proximité entre l'académie et ses personnels. L'Ecole académique de la formation continue (EAFC), qui sera inaugurée à la rentrée, vise à mieux répondre aux besoins et préoccupations des personnels en matière de formation, de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Progrès de nos élèves, ambition scolaire, égalité des chances, bien-être des élèves et accompagnement de nos personnels, voilà nos priorités pour l'année 2022-2023. Mais chacune de ces priorités n'a de sens que dans le cadre républicain de notre école et c'est pourquoi j'attache un prix tout particulier au respect des Valeurs de la République, qui fera, cette année encore, l'objet de l'attention de toute la communauté éducative.

Je remercie vivement, en ce jour de rentrée, toutes celles et ceux qui, au sein de notre belle académie, concourent avec dévouement et professionnalisme à atteindre ces objectifs et s'engagent au service de la réussite de tous nos élèves.

Christine GAVINI

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

SOMMAIRE

Avant-propos : l'ambition, fil conducteur de l'Académie pour l'année scolaire 2022-2023

1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle
- 1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire
- 1.3 Consolider la réforme du lycée général et technologique
- 1.4 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir
- 1.5 Développer les compétences numériques des élèves

2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 Le dédoublement des classes de grandes sections, CP et CE1
- 2.2 Rendre l'école accessible à tous
- 2.3 Réduire les inégalités sociales et territoriales
- 2.4 Des cordées pour aller plus loin
- 2.5 Renforcer la mixité sociale à l'école
- 2.6 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 Veiller à la santé des élèves
- 3.2 Les valeurs de la République
- 3.3 L'accueil des réfugiés ukrainiens dans l'académie de Normandie
- 3.4 Au service des autres : le Service National Universel
- 3.5 Lutter contre le harcèlement
- 3.6 Encourager l'activité physique
- 3.7 Développer la créativité et la sensibilité
- 3.8 Associer éducation et loisirs pendant les vacances
- 3.9 Se mobiliser pour la transition écologique

4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels
- 4.2 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité
- 4.3 L'école académique de la formation continue
- 4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité



Avant propos : l'ambition, fil conducteur de l'Académie pour l'année scolaire 2022-2023

- © Pour favoriser l'égalité de tous les élèves au sein de l'école, il faut que chacun d'entre eux puisse poursuivre les études qu'il souhaite en fonction de ses compétences, de son appétence et de son projet de formation.

Depuis 2019, l'académie de Normandie a fait de l'ambition scolaire une priorité forte de son projet pédagogique.

En 2022-2023, l'académie souhaite faire de cet objectif le fil conducteur d'un très grand nombre d'actions menées en faveur de l'orientation des élèves :

- Un plan d'actions consacré à l'orientation mis en œuvre dans chaque établissement scolaire, avec des objectifs précis ;
- Le renforcement des actions menées lors des heures dédiées à l'orientation dans les emplois du temps des élèves (12h en 4ème et 36h en 3ème au collège, 54h chaque année au lycée général et technologique, 265h au lycée professionnel sur 3 ans). Pour accompagner les élèves dans leur orientation et les préparer à faire des choix de formation, il faut porter à leur connaissance l'intégralité de l'offre de formation dans toutes les filières proposées dans l'Académie (voies générale, technologique, professionnelle, BTS, BUT, Classes

Préparatoires aux Grandes Ecoles, Universités ...) et leur donner les repères et outils qui leur permettent de s'adapter aux évolutions du monde du travail et de trouver leur place en fonction de leurs talents et de leurs aspirations ;

- En lien avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, une information sur les métiers et notamment des conférences dans les établissements données par des professionnels et des visites d'entreprise dès la cinquième ;
- Une communication auprès des familles concernant les aides sociales à leur disposition (internats, aides au logement, aides sociales, aides à la mobilité) ainsi qu'une meilleure information sur l'offre de formation et d'internat ou de logement étudiant au niveau de chaque territoire.

Ces actions auront toutes pour objectif de renforcer l'ambition des élèves pour aller plus loin dans leurs études et leur projet de formation et d'accompagner les familles dans l'orientation, dès la troisième et jusqu'à l'enseignement supérieur.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

LES ÉLÈVES

575 761

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

303 694 élèves du premier degré

272 067 élèves du second degré

dont **164 451** collégiens
et **107 616** lycéens
(dont **32 028** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

38 430

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

3 152

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat soit ⁽²⁾ :

2 571 écoles

389 collèges

192 lycées et Erea*

dont **57** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

88,6%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,5%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

Premier degré

22,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

30,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

20,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022

(2) Rentrée 2021-2022

(3) Hors Segpa

(4) Session 2022, données provisoires.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

© L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'affirmer et épanouir leur personnalité.

3 objectifs du Plan maternelle

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des élèves d'école maternelle.

3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

Les actions déployées dans l'académie de Normandie

L'entrée sécurisée au CP

« Pour une entrée sécurisée au CP » est un protocole déployé dans le département du Calvados depuis la rentrée 2021 à destination de tous les enfants de grande section de maternelle. Il permet aux enseignants de cibler les compétences des élèves déjà maîtrisées et celles à développer ou à renforcer pour garantir et assurer la réussite dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit d'évaluation positive promue tout au long du cycle 1. C'est un outil conçu par et pour les professionnels, au service des élèves.

Dépistage, Prévention, Langage à 3 ans

« DPL3 » (Dépistage, Prévention, Langage à 3 ans) est une action qui concerne tous les enfants de petite section de la ville de Caen, dans la cadre d'une convention quadripartite (Normandie Pédiatrie, Ville de Caen, Conseil départemental 14, DSDEN14).

Le but de cette action est de tester les compétences langagières des enfants de trois ans (petite section) pour cibler les troubles précoces et engager leur prise en charge rapide en lien avec les familles.

Les enseignants de petite section et les ATSEM sont formés à cet outil et accompagnés par l'équipe de Normandie Pédiatrie.

Accompagner votre enfant dans l'acquisition du langage

À 3 ans - 3 ans 1/2, l'enfant est à un âge clé dans le développement de ses capacités de langage et de communication.

Repérer précocement, pour débiter ses apprentissages dans les meilleures conditions

- Pour vous, parents, l'occasion de participer à :**
 - un temps d'échanges sur le thème du développement du langage et de la communication chez l'enfant : moments partagés, jeux, histoires, émotions ;
 - un atelier parents/enfants en classe autour de mises en situation, de découvertes et d'observation de vos enfants.

*Des temps destinés pas aux :
- élèves handicapés et un accompagnement en prévention, selon l'occasion de parler ;
- de répondre à toutes vos questions.*
- Pour les professionnels de l'école, enseignants et ATSEM, une formation au repérage précoce des troubles du langage et de la communication** par les enseignants de Petite Section de Maternelle de l'école de votre enfant.
- Pour les enfants, une observation en classe** de leur langage et de leur comportement par l'enseignant de Petite Section de Maternelle formé à l'outil de repérage DFLS (Dépistage Prévention Langage 3 ans, 3 ans et 6 mois) et par un(e) orthophoniste. Cette observation permet de repérer les éventuelles difficultés de langage.
- Transmission des résultats qui vous seront personnellement adressés, et si besoin :**
 - des propositions d'orientation vers un médecin (traitant, de P.S.) pour une incitation à consulter en vue d'un bilan (ORL, orthophonique...)
 - un accompagnement pédagogique personnalisé ;
 - même par l'enseignant, en vue d'un soutien au développement du langage.

Logos : Normandie Fédération, ANRO, ARS CAENA, etc.

Action Dépistage, Prévention, Langage à 3 ans

Maîtrise du langage à l'école maternelle

Dans plusieurs classes de Seine-Maritime, pour travailler la maîtrise de la langue dès l'école maternelle, de nouveaux espaces de travail dédiés au langage ont été créés. Ainsi fleurissent des espaces restaurant, fleuriste, papeterie, opticien, supermarché, zoo ... dans lesquels les élèves investissent le langage sous toutes ses formes.

Observation du langage et du comportement à 3 ans (OLC3)

Depuis de nombreuses années, la DSDEN et la PMI de l'Eure proposent à l'ensemble des élèves de petite section du département un protocole d'observation du langage et du comportement. Il a pour finalité de repérer les élèves fragiles et de les orienter précocement vers une prise en charge adaptée.

A partir de cette rentrée 2022, une nouvelle version OLC3 sera proposée, conçue avec l'UFR d'orthophonie de Rouen et le Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages, tous deux experts de ces questions, dans l'objectif d'obtenir un diagnostic plus précis.

Bilan de compétences de grande section

La mission maternelle 27 généralise dans le département de l'Eure un bilan de compétences concernant la maîtrise de la langue en grande section de maternelle.



1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au coeur de l'école primaire

La maîtrise des savoirs fondamentaux demeure une priorité pour l'académie de Normandie pour l'année scolaire 2022-2023.

© LEVIERS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Les évaluations de début d'année permettent aux enseignants de grande section, CP et CE1 de disposer de repères pour accompagner les élèves vers la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et mathématiques. Ce point d'étape aide les équipes pédagogiques à apprécier les progrès et à définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves.

Fluence

La fluence est la capacité à lire correctement un texte continu, au rythme de la conversation et avec la prosodie appropriée, et est mesurée par le nombre de mots lus correctement dans un temps imparti. Suite aux résultats des évaluations de septembre 2021 illustrant des difficultés de lecture chez certains élèves à l'entrée en 6e, l'académie a engagé des actions volontaristes afin de consolider les compétences de lecteur des élèves et de stimuler leur envie de lire.

Le dispositif Fluence consiste à proposer aux élèves de participer quotidiennement à un temps de lecture pour améliorer leurs compétences. Ce temps peut être partagé collectivement et/ou être un temps personnel avec le livre de son choix. Tous les élèves en école, au collège et au lycée sont encouragés à lire.

Ce dispositif permet l'amélioration de la fluidité de lecture et le développement de l'intérêt et le goût de lire. Un outil numérique dédié, adapté à l'ensemble des activités, a été testé dans 10 écoles volontaires de l'Orne et 4 de la Seine-Maritime. Il sera généralisé cette année dans l'ensemble de l'académie.

3 questions à Vincent Auber,

Directeur de l'école de Sainte-Gauburge Sainte-Colombe

Vous avez fait partie des écoles qui ont testé le dispositif numérique Fluence cette année, pourriez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ?



« Il s'agit d'un outil « clés en main » pour travailler la fluence sur des ateliers de 15 minutes de façon quotidienne. Quatre ateliers sont mis en place simultanément : un atelier axé sur le numérique, un atelier d'entraînement de lecture de sons et de mots plus ou moins complexes et deux ateliers de lecture, un dirigé par l'enseignant avec pour but d'entraîner les enfants à lire de manière plus fluide, à l'aide d'un chronomètre, l'autre est autonome pour que les élèves s'entraînent entre eux. Cela permet de libérer du temps à l'enseignant pour pouvoir travailler avec un petit groupe d'élèves afin de mesurer leurs progrès et leurs difficultés, et en même temps de faire travailler tous les autres élèves de la classe en autonomie. »

Depuis que vous avez mis ce dispositif en place, avez-vous observé des résultats auprès des enfants ?

« J'ai appliqué le dispositif sur 5 semaines, et nous avons pu observer des progrès très rapidement. Les enfants ont très vite adhéré au dispositif et le plaisir qu'ils ont pris à faire les ateliers s'est ressenti ensuite sur leur rapport à la lecture et sur le nombre de mots lus par minute, critère de mesure de la fluence. Pour certains élèves, la progression était plus spectaculaire que pour d'autres, mais tout le monde a progressé. »

Est-ce que vous recommanderiez ce dispositif ?

« Très honnêtement, c'est un super dispositif. L'année prochaine, mon collègue et moi allons poursuivre, car le dispositif coche véritablement toutes les cases. Cela permet de dégager du temps pour chaque élève pour les faire lire à voix haute, cela fait travailler la lecture, une des priorités dans nos classes au niveau national, et il y a une dimension ludique que les élèves apprécient. »



Visite du Ministre Pap Ndiaye à l'école de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe le 20 juin 2022 pour son premier déplacement en Normandie

DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, **des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève** (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e). Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève. En cela, elles sont des apais essentiels pour :

- **identifier la difficulté scolaire et y répondre** immédiatement ;
- **renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour permettre **un suivi encore plus fin des acquis des élèves** entre le CE1 et la 6^e ainsi qu'entre la 6^e et la 3^e, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4^e – sont expérimentées à la rentrée, avant d'être généralisées en 2023-2024.

CP / CE1 : des résultats en progression dans l'académie de Normandie

Les évaluations effectuées à l'entrée du CP et du CE1 en 2021 montrent une progression dans l'académie par rapport à 2020 quant à la maîtrise du français et des mathématiques :

- + 1,1 % en français à l'entrée du CP
- + 2,9 % en mathématiques à l'entrée du CP et + 2,5 % à l'entrée du CE1

RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Plans mathématiques et français

Avec les plans mathématiques et français mis en place depuis 2018, tout professeur des écoles peut approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle, et ce via un format et une démarche de formation continue au sein d'un groupe réduit de six à huit professeurs (constellation), animé par un formateur de proximité.

Les laboratoires de mathématiques

Les laboratoires de mathématiques en collège ou en lycée sont des lieux qui visent à contribuer, en équipe, au développement professionnel des professeurs. Ils offrent la possibilité de construire localement, et collectivement dans les écoles et les établissements, une réflexion didactique et disciplinaire partagée, de la maternelle jusqu'au lycée.

L'académie de Normandie compte actuellement 13 laboratoires de mathématiques (6 en lycée, 7 en collège) après l'ouverture de deux nouveaux dans des collèges de cités éducatives durant l'année scolaire 2021-2022.

Rentrée 2022 : création de constellations inter-degrés dans l'académie

Afin d'assurer un lien entre le premier et le second degré, les écoliers qui ont bénéficié du « Plan mathématiques » commençant à entrer au collège, l'académie a lancé la création de constellations entre écoles et collèges réunissant des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges qui recevront la même formation.

Chiffres clés de l'académie

- 50 % des professeurs des écoles formés au plan mathématiques depuis 2018
- 2 500 professeurs des écoles suivis dans le plan français (+ 50% par rapport à 2020-2021) répartis dans 337 constellations



Améliorer les conditions d'apprentissage



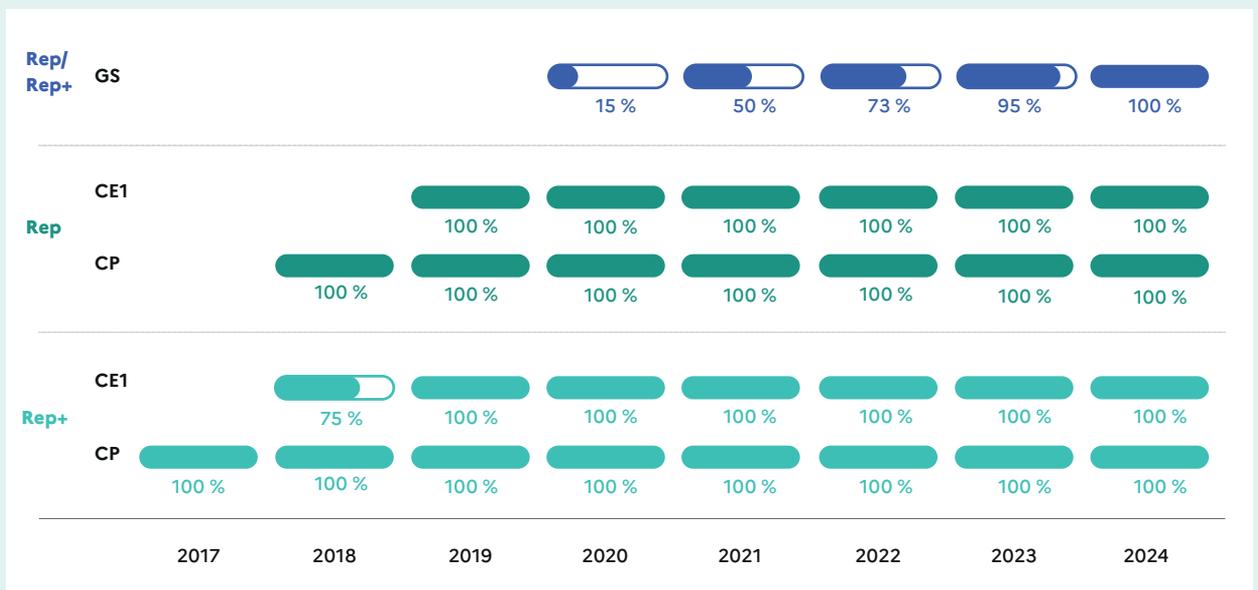
TROIS OBJECTIFS

1 Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi

2 Réduction des inégalités sociales

3 Renforcement de l'encadrement pédagogique

🕒 DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE AU NIVEAU NATIONAL



🕒 NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE DÉDOUBLÉMENT DES CLASSES AU NIVEAU NATIONAL



🕒 PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24 AU NIVEAU NATIONAL

95 %*

des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

* Sur la base des chiffres de juin 2022.



1.3 Consolider la réforme du lycée général et technologique

© PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le double enjeu des mathématiques au lycée

L'enseignement des mathématiques au lycée poursuit deux objectifs :

- permettre aux élèves, grâce à la spécialité mathématiques et l'option mathématiques expertes, de **développer un niveau d'expertise élevé pour les préparer aux filières scientifiques** de l'enseignement supérieur ;
- proposer à tous les élèves de **consolider les connaissances acquises du CP à la 2^{de}** et d'approfondir un enseignement utile à la formation de l'esprit et indispensable à leur future vie professionnelle.

Dans cette perspective, un comité d'experts ministériel a été constitué et a remis ses propositions en mars 2022, après une large consultation, en vue de conforter la place des mathématiques au lycée.

Un renforcement des mathématiques en 1^{re} générale dès la rentrée 2022

L'analyse de la réforme du lycée a montré la nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques en 1^{re} pour les élèves qui ne choisissaient pas la spécialité mathématiques. En 2022-2023, un enseignement de mathématiques spécifique est proposé en complément de l'enseignement scientifique de 1^{re} de 2 heures, soit de 3 h 30 désormais. Il permet aux élèves qui ne suivent pas la spécialité mathématiques en 1^{re} de consolider l'apprentissage et la maîtrise

de notions fondamentales de mathématiques. En terminale, ils pourront **suivre plus facilement l'option mathématiques complémentaires**.

Objectifs et programme du nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun

À la rentrée, tous les lycées proposent ce nouvel enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{re} volontaires et sans spécialité mathématiques.

• Un enseignement d'1 h 30 par semaine dédié aux mathématiques

Les élèves volontaires bénéficient d'un enseignement d'1 h 30 par semaine, qui leur permettra d'acquérir des compétences mathématiques dans les domaines suivants : analyse de l'information chiffrée ; phénomènes aléatoires ; phénomènes d'évolution (croissance linéaire et exponentielle, variations).

• Un programme en lien avec les autres disciplines

L'approche pédagogique proposée dans cet enseignement s'appuie sur des situations concrètes : formation du citoyen (éducation financière, barème de l'impôt, propagation d'une rumeur) ; physique (vitesse d'un mobile, désintégration radioactive) ; biologie (tests médicaux, élimination d'une substance dans le sang, courbes de croissance) ; sciences de la Terre (niveau des océans) ; économie (coût marginal, chiffre d'affaires).

- **Une évaluation en contrôle continu**
Lorsqu'il est choisi par un élève, l'enseignement spécifique de mathématiques fait l'objet d'une évaluation au titre du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, intégrée dans la note attribuée à l'enseignement scientifique de la classe de 1^{re}, sans modification des coefficients (coef. 3).

Le nouvel enseignement de mathématiques en 1^{re} à la rentrée 2022

Cet enseignement est proposé en 2022-2023 :

- aux **élèves** qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- **dans le tronc commun** au sein de l'enseignement scientifique ;
- avec un horaire dédié de **1 h 30 par semaine**.

Cet enseignement est conseillé pour :

- **faciliter le suivi de l'option mathématiques complémentaires** en terminale ;
- disposer des **outils mathématiques utiles** à une poursuite d'études dans des filières non scientifiques.

LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option à la session 2024 du baccalauréat.

Le BFI, nouvelle option internationale du baccalauréat

Les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat, le baccalauréat français international (BFI).

Le BFI s'inscrit dans la continuité des parcours en sections internationales du CP à la classe de 2^{de}. Toutefois, le BFI est également accessible aux élèves qui n'en sont pas issus.

• Pour améliorer la maîtrise des langues à un haut niveau de compétences

Au service du développement de la francophonie à l'international, le BFI offre aux élèves des parcours qui leur permettent de maîtriser plusieurs langues vivantes, à un très bon niveau, répondant ainsi à une demande forte des familles.

• Pour renforcer la visibilité du baccalauréat à l'international

Le BFI permet de renforcer la visibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.

• Pour offrir une plus grande souplesse aux élèves dans leur parcours

Conçu pour répondre aux attentes de l'ensemble des élèves des sections internationales, qu'ils soient scolarisés en France ou dans le réseau des établissements français à l'étranger, le BFI leur permet de découvrir des enseignements novateurs et ouverts sur le monde, notamment en choisissant de suivre, dans leur cursus, une seconde discipline non linguistique (DNL).

• Pour valoriser significativement la qualité du cursus de l'élève

La création du BFI a conduit à revoir la place des enseignements internationaux spécifiques. Par une plus forte valorisation des coefficients attachés à ces enseignements pour l'obtention du baccalauréat général et une meilleure visibilité sur le diplôme, le BFI permet une meilleure reconnaissance de la qualité du parcours des élèves, de leur engagement dans un cursus plurilingue exigeant et de leur travail.

• Pour améliorer l'articulation avec les systèmes d'enseignement supérieur

Les accords bilatéraux ont conduit à revoir avec les partenaires étrangers les conditions de reconnaissance du BFI par les systèmes d'enseignement supérieur des pays concernés.

Les enseignements, horaires et programmes du BFI

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- **les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours conduisant au baccalauréat général**, à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels, dont possiblement une langue vivante C ;
- **des enseignements complémentaires spécifiques** (approfondissement culturel et linguistique, enseignement connaissance du monde et un enseignement de discipline non linguistique obligatoire, portant soit sur l'histoire-géographie, soit sur l'enseignement scientifique, selon la langue de section choisie pour la préparation du baccalauréat français international) ;
- **un enseignement facultatif de discipline non linguistique** dispensé en LVA (langue de section), LVB ou LVC, adossé à l'un de ses enseignements de spécialité ;
- **un enseignement optionnel de LVC** (ou de la langue du pays hôte pour les établissements d'enseignement français à l'étranger), obligatoirement s'il choisit le parcours trilingue.

Ce qu'il faut retenir sur le BFI

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option internationale à la session 2024 du baccalauréat. Cette évolution répond à un double objectif :

- renforcer la part consacrée aux enseignements internationaux et aussi l'ouverture sur le monde pour les élèves qui choisissent cette voie ;
- améliorer la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.
- **Le nouvel enseignement connaissance du monde** complète les enseignements spécifiques de discipline non linguistique et d'approfondissement culturel et linguistique ; il valorise l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international.
- **Des parcours bilingues, trilingues ou quadrilingues** sont proposés aux élèves, selon les établissements.
- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (maintien des sections internationales jusqu'à la classe de 2^{de}).
- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{re} peuvent postuler au BFI.

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

🕒 ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**

🕒 ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « **mobilité scolaire européenne et internationale** » sur le diplôme

🕒 ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

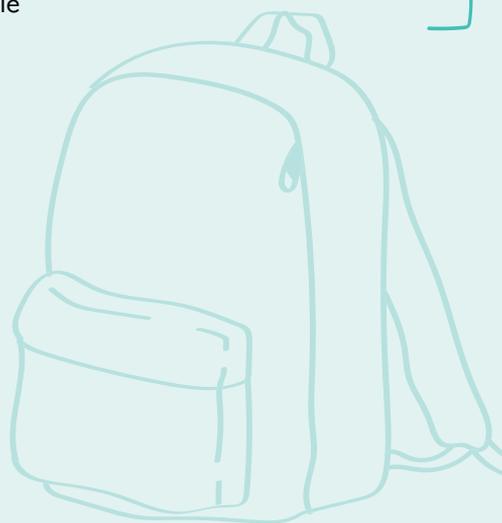
Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.





1.4 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

La voie professionnelle est au cœur de la formation aux métiers d'avenir et constitue **une réponse aux grands défis de notre temps**, notamment dans les domaines du numérique, de la transition écologique, ou encore de la construction de l'indépendance énergétique de notre pays. Elle conduit soit à la poursuite d'études supérieures, soit à l'insertion professionnelle.

© **UNE PÉDAGOGIE RÉNOVÉE, AU SERVICE DE PARCOURS DE FORMATION RÉUSSIS**

La transformation de la voie professionnelle a permis la mise en œuvre d'innovations pédagogiques majeures, comme l'organisation de la classe de 2nd du baccalauréat professionnel par familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre et la co-intervention des professeurs d'enseignement professionnel et d'enseignement général.

Des parcours individualisés et accompagnés

Les élèves bénéficient dorénavant d'un accompagnement dédié permettant de soutenir activement la progression de chacun : **aménagement de parcours en CAP**, structuration des secondes professionnelles en **familles de métiers**, **modules d'orientation** en terminale pour la poursuite d'études ou l'insertion dans la vie professionnelle (formation renforcée aux techniques de recherche d'emploi, déploiement d'actions spécifiques pour la recherche d'emploi, mentorat dans une perspective d'égalité des chances), etc.

Des projets pluridisciplinaires

La réalisation d'un **chef-d'œuvre** est un marqueur fort de la scolarité en CAP et en baccalauréat professionnel.

Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, et permet de développer des compétences professionnelles transversales.

Pour y parvenir, les élèves bénéficient d'enseignements réalisés en co-intervention entre enseignants de disciplines professionnelles et générales.

Cette modalité pédagogique favorise la réussite des élèves et leur engagement dans leur formation.



Chef d'œuvre réalisé dans le cadre des Gymnasiades par les élèves du lycée Palissy de Maromme en mai 2022

3 questions à Isabelle Roussel,
Proviseure du lycée Fernand Léger
de Grand-Couronne

Quel est l'objectif du chef-d'œuvre pour l'élève ?

« L'objectif du chef-d'œuvre pour l'élève est de mobiliser l'ensemble des compétences personnelles, en lien avec la formation suivie, acquises tout au long de son parcours en vue de le valoriser notamment lors de l'oral de présentation. »

Quels points positifs ressortez-vous de la mise en place des chefs-d'œuvre ?

« La mise en place des chefs-d'œuvre permet de créer des synergies entre la partie professionnelle (le cas échéant avec le monde de l'entreprise) et d'intégrer l'enseignement général. Les élèves développent des compétences transversales en matière d'autonomie, de prise de décision et de travail en équipe (soft skills). »

En quoi le chef-d'œuvre favorise la construction du projet professionnel de l'élève ?

« Le chef-d'œuvre permet à l'élève de se confronter aux réalités professionnelles (horaires, équipes, sécurité,...). Il permet ainsi de conforter l'élève dans ses choix ou à l'inverse de douter et ainsi envisager de se réorienter. »



Les élèves du lycée Fernand Léger de Grand-Couronne durant la rénovation des escaliers de la bergerie nationale de Rambouillet, du 28 février au 4 mars 2022

La rénovation des escaliers de la bergerie nationale de Rambouillet :

Dans le cadre de leur projet chef-d'œuvre, 8 élèves de terminale « constructeur ouvrage béton armé » (COBA) du lycée Fernand Léger de Grand-Couronne (76), accompagnés de 2 professeurs, ont rénové les marches de la bergerie nationale de Rambouillet du 28 février au 4 mars 2022.

Le chantier école consistait en une rénovation complète d'un escalier de 3 marches et d'un palier en trois phases : démolition de l'ouvrage à rénover, préparation du coffrage et du ferrailage, mise en œuvre du béton.

Ce chantier a permis d'évaluer l'implication de chaque élève et de participer à la restauration du patrimoine national.



1.5 Développer les compétences numériques des élèves

© LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU COEUR DES APPRENTISSAGES

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

De l'école maternelle au lycée, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques.

Tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences numériques des élèves.

© LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

Un espace numérique de travail (ENT) est un ensemble de services numériques mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative des écoles et des établissements scolaires. C'est un point d'entrée unifié qui permet à l'utilisateur d'accéder à ses services et contenus numériques, et offre un lieu d'échange et de collaboration entre les usagers.

L'académie a pour ambition de généraliser dès 2024 les usages du numérique pour les élèves afin d'accompagner la transformation pédagogique au service des apprentissages et de leur évaluation mais aussi de permettre la formation aux enjeux et aux métiers de demain.

Cela se concrétise notamment par l'accompagnement de tous les élèves, le développement professionnel de l'ensemble des personnels de la communauté éducative par des formations à une utilisation experte de l'ENT, la poursuite des expérimentations mises en place ainsi que des partenariats forts avec l'ensemble des acteurs du numérique (services académiques, opérateurs nationaux, collectivités territoriales, universités, ensemble des services de l'État, parents d'élèves, milieux économiques et associatifs).

100 % des collèges et lycées publics de l'académie de Normandie bénéficient d'un ENT.

© MONTÉE EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES PIX

Articulant développement, évaluation et certification des compétences numériques, Pix a pour objectif d'accompagner tout au long de la vie l'élévation du niveau général dans le champ numérique. Une certification obligatoire du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée en 3e, puis en fin de cycle terminal au lycée.

Après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, la généralisation du dispositif Pix a été reprise en 2021-2022 avec l'organi-

sation des **parcours Pix de rentrée**, qui permettent d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves du cycle 4 et du lycée. Au 31 décembre 2021, en l'espace de quatre mois, plus de 2,5 millions d'élèves ont suivi les parcours de rentrée dans l'enseignement scolaire.

Conformément aux engagements pris par le président de la République pour lutter contre le cyberharcèlement, une expérimentation va être lancée dès la rentrée pour mettre la plateforme Pix à disposition des professeurs et des élèves de 6e.

75 000 élèves de 3ème et étudiants de cycle terminal ont participé à une session de certification PIX cette année en Normandie.

Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves



QUATRE OBJECTIFS

- 1** Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés
- 2** Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison
- 3** Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun
- 4** Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

QUATRE LEVIERS D'ACTION

✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

✓ ÉQUIPER :

- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.

© NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (NSI)

La spécialité NSI

Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) se poursuit, en cohérence avec les attentes et l'évolution de la société française, dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de sciences numériques et technologie (SNT) en classe de 2^{nde} générale et technologique.

Proposé depuis 2019 aux élèves de la voie générale du lycée, à raison de 4 heures hebdomadaires en 1^{re} et de 6 heures en terminale, il permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique dans ses dimensions scientifiques et techniques. Les effectifs progressent, passant de 30 000 élèves ayant choisi cette spécialité en 1^{re} en 2019, à 37 000 en 2021.

Ce nouvel enseignement s'est accompagné de la création d'un Capes NSI en 2020 et de l'agrégation d'informatique en 2022.

Les trophées NSI en Normandie

Un concours à dimension nationale porté par la Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'association Talents du Numérique – **les Trophées NSI** – a été organisé dans l'académie de Normandie. Ce concours vise à mettre en avant les projets réalisés par des élèves de lycée suivant l'enseignement de la filière Numérique et sciences informatiques (NSI). Trois équipes ont été récompensées au niveau académique et l'une d'elle a concouru au niveau national.

Une cérémonie de remise des prix s'est déroulée à l'université des sciences et techniques du Havre le mardi 7 juin 2022 lors de la **Journée nationale « Numérique et sciences informatiques »** au cours de laquelle la spécialité NSI a été présentée ainsi que des activités de recherche d'un laboratoire d'informatique et des manipulations. Cette journée nationale est organisée afin de promouvoir l'informatique et le numérique en collaboration avec l'écosystème numérique.



Cérémonie de remise des prix du « Trophée NSI »
le 7 juin 2022 au Havre

◎ PROJET TABLETTES NUMÉRIQUES EN SEINE-MARITIME

L'éducation aux usages du numérique fait pleinement partie des missions de l'École et constitue l'un des axes du projet pédagogique de l'académie de Normandie.

C'est pourquoi l'académie accompagne les projets d'équipement numérique des collectivités en faveur des élèves et de leurs apprentissages. Dans le cadre de la dotation des élèves de 6e en tablettes par le département de Seine-Maritime, l'académie déploie un plan ambitieux destiné à l'ensemble des personnels. L'objectif est que tous les personnels disposent d'un accompagnement personnalisé afin de mieux intégrer la dimension numérique à leurs pratiques pédagogiques.

La formation mise en place par la délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) a pour objectif premier de permettre à tous les enseignants de concevoir, d'expérimenter et de généraliser les démarches pédagogiques qui tireront le meilleur parti de cet équipement, au bénéfice de chaque élève.

Les 3 objectifs du projet :

- La performance éducative : favoriser la réussite de chaque élève, une meilleure réponse aux besoins de chacun, faciliter la différenciation et l'engagement des élèves
- La continuité éducative : assurer la continuité des apprentissages en classe et hors de celle-ci
- La citoyenneté numérique des élèves : apprendre l'autonomie, adopter une attitude réflexive dans ses usages et une approche critique de l'information







2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





2.1 Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1

© SOUTENIR MASSIVEMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dédoublement des classes de grande section, CP, CE1 en éducation prioritaire

Les mesures de justice sociale engagées pour offrir aux élèves, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et favoriser la réussite de tous, se poursuivent. Depuis maintenant cinq ans, **375 000 élèves de CP et CE1** dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) bénéficient de la mesure de dédoublement des classes.

Une évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) montre **des premiers résultats** qu'il s'agit de confirmer par un enseignement explicite, structuré et efficace. Dans cette perspective, le travail engagé sur le référentiel de l'éducation prioritaire trouvera son aboutissement cette année.

Pas plus de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1

Le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 offre la possibilité aux professeurs de mieux accompagner chacun des élèves dans un cadre plus propice aux apprentissages. Progressif depuis 2020, le plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe **a bénéficié à 80 % des classes en 2021 et sera achevé à la rentrée 2022.**

Depuis 2017, la taille des classes s'est continuellement améliorée pour tous les élèves de l'école primaire. Elle est passée de près

de 24 élèves par classe (23,8) en 2017 à 22,2 en 2021. Outre les dédoublements opérés en Rep et Rep+ et le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, ce sont tous les niveaux d'enseignement qui bénéficient de la priorité donnée au premier degré.

En 2021 dans l'académie de Normandie, l'écart de maîtrise aux évaluations entre les classes dédoublées et les classes ordinaires au cours du CP et du CE1 s'est réduit significativement.

L'impact du dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ *

• Sur les compétences des élèves en français et en mathématiques

- En fin de CE1 (après 2 ans de scolarisation en classe réduite), ils ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de Rep aux caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme.

- L'impact positif est surtout visible en CP et subsiste en CE1. Il est également plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.

• Sur les pratiques des enseignants

- Des effets positifs sur la conduite de la classe.

- Des enseignants plus confiants vis-à-vis de leur enseignement.

- Un recours plus marqué à la différenciation.

* Source : Depp



2.2 Rendre l'école accessible à tous

- © L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Depuis 2018, l'académie de Normandie déploie progressivement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

En 2022, **100 % du territoire académique sera couvert** par des PIALs.

Ces pôles inclusifs favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Données académiques de référence

- **19 500** élèves en situation de handicap inscrits pour la rentrée 2022 (+ 11% entre 2020 et 2022) dont 50 % disposent d'une notification
- **3 677** équivalents temps plein (ETP) d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour la rentrée 2022 (+ 205 par rapport à 2021)

Focus sur les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

Les AESH ont, sous le contrôle des enseignants, vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

Leurs missions peuvent être divisées en trois catégories : l'aide humaine individuelle, l'aide humaine mutualisée et l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Formation d'adaptation à l'emploi des personnels chargés de l'aide humaine

Tous les personnels chargés de l'aide humaine, quel que soit leur statut, doivent recevoir une formation au plus près de leur prise de fonction.

Formation initiale

- Un module de 25 heures minimum de formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs.
- Une formation de 60 heures pour les AESH.

Formation continue

L'École inclusive devient un sujet prioritaire des formations académiques.

Les plans académiques et départementaux de formation sont ouverts aux AESH. Un accent est également mis sur la formation des cadres en les incitant à participer aux actions nationales (m@gistère 7h et formation à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation de 58h dédiés à l'école inclusive).

© AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant.

Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir.

Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

Le service public de l'École inclusive

OBJECTIF

Assurer une scolarisation de qualité et un enseignement accessible à tous les élèves de la maternelle au lycée

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

2017
321 500

2022
+ de
430 000

+6 %
par an
depuis 2017

+ de 10 200

dispositifs Ulis sur le territoire

Une augmentation plus importante dans le 2^d degré afin d'accompagner la hausse des effectifs d'élèves bénéficiant d'une orientation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans les collèges et lycées

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



Cellules d'écoute et de réponse

Aide Handicap École
0 805 805 110
Numéro vert



Demande d'aménagements aux examens

Un formulaire unique par examen pour une procédure simplifiée



Entretien d'accueil des familles avec l'équipe pédagogique



Commission d'affectation spécifique

Une solution d'affectation pour chaque élève en situation de handicap

DES PARCOURS DE SCOLARISATION ADAPTÉS ET PERSONNALISÉS

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

+ de 4 000 Pial

pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins

Personnaliser les parcours :

+ d'1 élève

en situation de handicap sur 2 (56 %) bénéficie d'un accompagnement humain (67 % dans le 1^{er} degré, 45 % dans le 2^d degré)

LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation

+ de 700 Pial

renforcés

+ 200 unités

d'enseignement externalisées dans les écoles, collèges et lycées

+ 1 160 places

en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) en 2022



2.3 Réduire les inégalités sociales et territoriales

© LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

Lancés en janvier 2021 dans l'académie de Normandie, les territoires éducatifs ruraux constituent un programme expérimental destiné à développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées.

Ce programme a pour objectif de faire de l'École, au cœur des zones rurales, un point d'ancrage pour réunir réussite, ambition, mobilité et attractivité. Il s'agit de coordonner des actions à l'échelle d'un territoire en renforçant notamment la coopération entre l'École et les acteurs locaux (collectivités territoriales, organismes sociaux, entreprises, familles, associations, services de l'Etat ou acteurs du sport).

Huit projets de territoires éducatifs ruraux sont en cours en Normandie, dans chacun des cinq départements.

Un mot clé : **ambition**. Une approche : **la richesse du partenariat rural**.

L'académie comptabilise 8 territoires éducatifs ruraux déjà créés en 2021 pour plus de 10 000 élèves concernés.

Focus sur le territoire éducatif rural « Carentan-les-Marais / Sainte-Mère-Eglise »

Dans le département de la Manche, les acteurs du territoire éducatif rural «Carentan-les-Marais/Sainte-Mère-Eglise» ont particulièrement développé les actions liées au « parcours Avenir », dans un contexte partenarial :

- Plusieurs cordées de la réussite ont été mises en place avec Sciences Po Paris et Rennes, un lycée agricole et un lycée de Seine-Maritime (aéronautique) comme têtes de cordées ;
- Au collège de Sainte-Mère-Eglise, le travail sur le « parcours Avenir » comprend un volet important sur la réflexion sur les métiers genrés ;
- Le collège de Carentan-les-Marais a développé une innovation permettant de garder une trace des actions « parcours Avenir » : le ticket d'embarquement. Des entreprises, les élus territoriaux et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers (AROM) sont partenaires ;
- Un forum des métiers a été préparé avec les élus et partenaires locaux, dont les parents d'élèves et anciens élèves à destination des élèves des deux collèges et du lycée publics. La première édition verra le jour en janvier 2023 ;
- Le travail sur l'ambition s'appuie aussi sur l'internat du collège de Carentan-les-Marais qui a reçu le label « internat d'excellence » à la rentrée 2021 et sur l'ouverture d'un orchestre au collège de Sainte-Mère-Eglise.

© LES CITÉS ÉDUCATIVES

L'académie de Normandie comprend désormais **10 cités éducatives** qui ont pour objet de renforcer la coordination des actions de tous les partenaires du territoire au bénéfice des élèves les plus fragiles.

Focus sur le dispositif science dans les cités éducatives du Havre et de Rouen



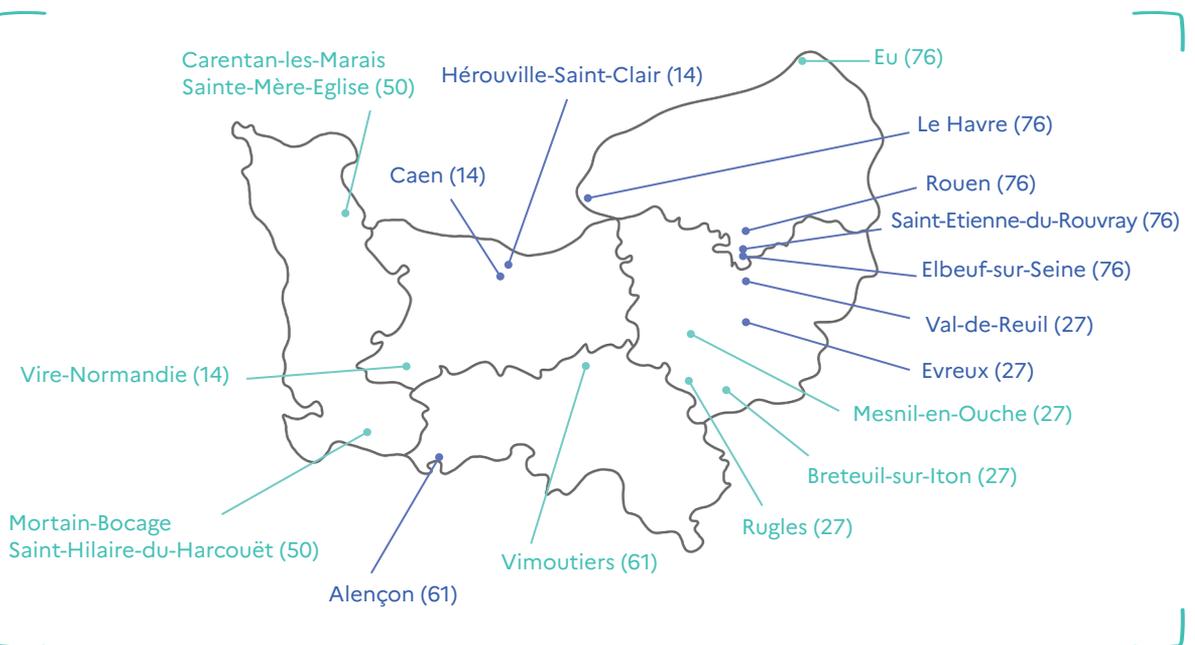
Dans le cadre du dispositif **Sciences pour Tous** conçu par les conseillers pédagogiques Sciences, il est proposé aux enseignants d'être accompagnés par un étudiant polytechnicien de formation scientifique pour le déploiement auprès de leurs élèves d'un projet pédagogique innovant mettant en œuvre une démarche scientifique fondée sur l'investigation.

Ce dispositif a pour objectifs de **favoriser la diffusion de la culture scientifique** et technologique auprès des élèves des cités éducatives afin de créer des vocations et de permettre à chacun de **construire un parcours de réussite**, de

développer son esprit scientifique mais aussi son **esprit critique**.

Ce dispositif concerne **plus de 600 élèves** dans les cités éducatives de Seine-Maritime et a débouché sur 3 projets scientifiques :

- **Projet Éducation au Développement Durable** : Graines de Chercheurs du Climat.
- **Projet Exploration spatiale et robotique** : Graines de Chercheurs de la Robotique.
- **Projet Technologie** : les inventions qui ont changé le monde.



- 8 territoire éducatifs ruraux déjà créés dans l'académie de Normandie en 2021
- 10 cités éducatives



Focus sur les sections internationales

3 nouvelles Sections Internationales liées à une cité éducative (allemand, britannique et espagnol) ouvrent à la rentrée 2022 en Seine-Maritime avec **plus de 50 candidatures** :

- Allemand au collège Descartes du Havre
- Anglais au collège Georges Braque de Rouen
- Espagnol au collège Robespierre de Saint-Etienne-du-Rouvray

L'implantation de ces sections internationales poursuit la démarche déjà engagée en matière d'enrichissement de l'offre pédagogique dans les établissements les moins favorisés.





2.4 Des cordées pour aller plus loin

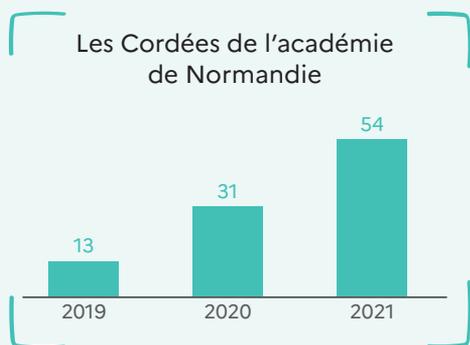
- En cohérence avec la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants, les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances.

Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone

rurale et isolée et aux lycéens professionnels, elles ont pour objectif de **lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur**. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

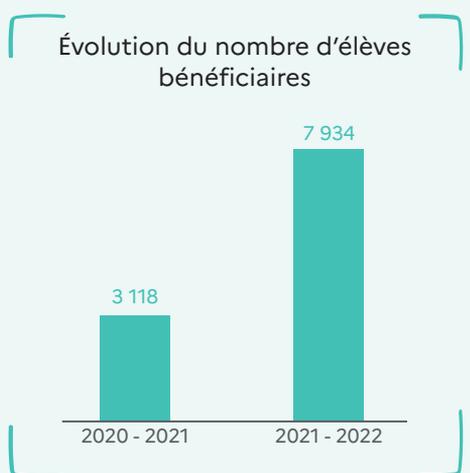
Les cordées de l'académie de Normandie en chiffres

Progression du nombre de cordées



- 54 cordées : 4 fois plus entre 2019 et 2021
- 39 établissements tête de cordées : 4 fois plus qu'en 2019

Évolution du nombre d'élèves bénéficiaires



7 934 élèves en cordées en 2021-2022 : l'objectif du doublement des bénéficiaires est largement dépassé.



2.5 Renforcer la mixité sociale à l'école

© LE RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Des cursus d'excellence dans les collèges les moins favorisés

Afin de renforcer l'attractivité des collèges les moins favorisés, **43 nouvelles sections internationales** sont implantées à la rentrée scolaire 2022 en France dans des collèges parmi les plus défavorisés de 21 académies. Cela représente une hausse de 50 % du nombre de sections internationales. Ces cursus d'excellence, jusqu'ici majoritairement implantés dans des collèges favorisés, seront implantés sur tous les secteurs pour renforcer l'ambition scolaire des élèves.

L'implantation de ces sections internationales poursuit ainsi la démarche déjà engagée en matière d'**enrichissement de l'offre pédagogique dans les établissements les moins favorisés** au travers de l'implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e, de classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, etc.), de sections sportives, ou encore de classes bilingues.

Plus de mixité sociale dans les établissements

À la rentrée scolaire 2021, 94 lycées publics parmi les plus favorisés ont été identifiés par les académies et se sont vus attribuer des objectifs de progression de leur taux de boursiers adaptés à leur capacité d'accueil et au contexte local. Cette action ciblée a permis une augmentation des effectifs d'élèves boursiers nettement supé-



Les nouvelles sections internationales en 2022

- 43 sections implantées dans des collèges Rep et Rep+.
- 21 académies concernées.
- 30 sections anglo-américaines, mais aussi des sections ouvertes en allemand, espagnol, italien et portugais.

rieure à celle observée au niveau national. Cette promotion de l'ouverture sociale est étendue à 230 collèges à partir de la rentrée 2022. Pour cette première année, les objectifs fixés en concertation entre les académies et les établissements visent à accueillir plus de 1 000 élèves boursiers supplémentaires dans les collèges retenus. Les élèves boursiers accueillis bénéficieront d'un accompagnement éducatif adéquat afin de favoriser leur épanouissement et leur réussite scolaire.

Au-delà des rentrées scolaires 2021 et 2022, ces mesures doivent s'ancrer dans la durée : la **démarche engagée dans 94 lycées depuis 2021 et dans 230 collèges à partir de la rentrée 2022** sera amplifiée et les objectifs de progression de taux de boursiers devront continuer à croître lors des prochaines rentrées.

Cette action ciblée implique de susciter des demandes de dérogation de la part des élèves boursiers pour l'affectation dans ces établissements, laquelle peut s'appuyer sur différents types de leviers :

- l'information des élèves et de leur famille et leur accompagnement dans la procédure d'affectation ;
- l'utilisation du caractère dérogatoire de l'affectation dans des sections spécifiques, qui permet d'accueillir des élèves boursiers qui souhaitent suivre les enseignements correspondants proposés dans des établissements plus favorisés et auxquels ils n'auraient pas eu accès dans leur secteur géographique ;
- le recours aux internats d'excellence qui permettent d'accueillir des élèves hors secteur et offrent un accompagnement pédagogique, éducatif et social renforcé.

La sectorisation pour réduire les écarts sociaux entre établissements

La carte scolaire constitue un levier majeur pour agir sur la mixité sociale dans les établissements scolaires.

À la rentrée scolaire 2022, le ministère s'engage auprès des collectivités territoriales afin d'encourager et accompagner les démarches en faveur de la mixité sociale. Les **secteurs multi-collèges**, qui ont fait l'objet de plusieurs expérimentations, ont permis de favoriser la mixité sociale, en particulier lorsqu'un même territoire est suffisamment diversifié pour permettre un brassage social des élèves.

La constitution de secteurs multi-collèges ou **multi-lycées** et plus largement les **opérations de re-sectorisation** seront donc encouragées.

🕒 LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE D'APPRENTISSAGE AMBITIEUX POUR TOUS

L'internat au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves

L'internat d'excellence constitue un levier concret pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner un **égal accès à l'excellence pour tous**. En offrant des conditions d'apprentissage favorables et un accompagnement éducatif et pédagogique renforcé, l'internat d'excellence a pour objectif d'encourager l'ambition scolaire. Il s'adresse en tout premier lieu aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, scolarisés en

éducation prioritaire ou en zone rurale et isolée, et plus largement à tous les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables.

Le **label Internat d'excellence** a été créé en 2021 pour encourager la revitalisation des internats. Il vise une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles et ancrée dans les territoires. Le label récompense et encourage **l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires**, élaborés en très étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'établissement sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves.

307 internats d'excellence labellisés à la rentrée 2021

Dans le cadre d'une démarche d'appel à projets, 307 internats ont été sélectionnés et ont reçu le label Internat d'excellence à la rentrée scolaire 2021. Parmi ces 307 projets **répartis sur l'ensemble du territoire national**, 54 bénéficient du soutien du Plan de relance pour la création, la réhabilitation ou l'extension d'internats en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement pour les élèves. **De nouveaux internats d'excellence**, dont les travaux ont été livrés, **ouvriront ainsi leurs portes à la rentrée 2022**.

Le Plan internats d'excellence fait l'objet d'un pilotage national renforcé et appuyé par un réseau de référents académiques qui assurent un suivi resserré des projets à l'échelle locale.

La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers

Initiée à la rentrée 2020 et achevée à la rentrée 2021, la revalorisation de la prime d'internat en faveur des boursiers contribue à lever les éventuels freins financiers à une scolarisation en internat et, par extension, à une orientation choisie.



2.6 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

- ⊙ L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le Code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes - et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation.

La création d'un label « Égalité filles-garçons » au niveau National pour les établissements du second degré s'inscrit dans le prolongement de cet engagement de l'institution scolaire et vise à rendre visible l'ensemble des actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif pour transmettre et faire vivre l'égalité. Ce label s'appuiera notamment sur la création de **328 référents** égalité filles-garçons dans l'académie.

3 questions à Stéphanie Legallais

(enseignante de SVT au collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-Orne, référente égalité filles-garçons)



Comment percevez-vous votre rôle et vos missions de référente égalité FG ?

Comment ce rôle s'incarne-t-il au quotidien au sein de votre établissement ?

Ma mission principale est de récupérer les informations, les nouveautés, en participant notamment aux formations proposées par l'Education nationale, afin ensuite de pouvoir les relayer auprès de mes collègues avec qui nous organisons nos actions dans mon établissement. Nous nous réunissons pour trouver de nouvelles idées et mettre en place des plans d'action pour les appliquer.

Quelles sont les conditions selon vous pour mener à bien cette mission ?

Nous avons un plan global au sein de notre établissement, mais ce sont des actions qui doivent être mises en place en plus des cours, en plus de la vie scolaire. Nous sommes en échange constant avec le chef d'établissement pour réussir à débloquer des heures, il est essentiel d'avoir son soutien.

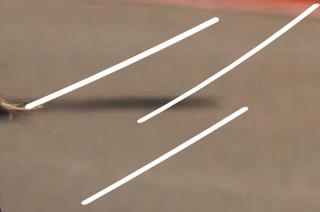
Quels conseils donneriez-vous à une personne référente égalité FG, récemment désignée comme telle, afin qu'elle mette en œuvre des actions pédagogiques et éducatives sur l'égalité FG ?

Dans un premier temps, il est primordial de sensibiliser toute l'équipe. Donc créer un moment de rencontre où on peut discuter de ces questions d'égalité filles-garçons au sein des établissements scolaires, en quoi c'est important de travailler le sujet, et échanger sur ses propres pratiques pédagogiques et voir comment les faire évoluer dans le bon sens.

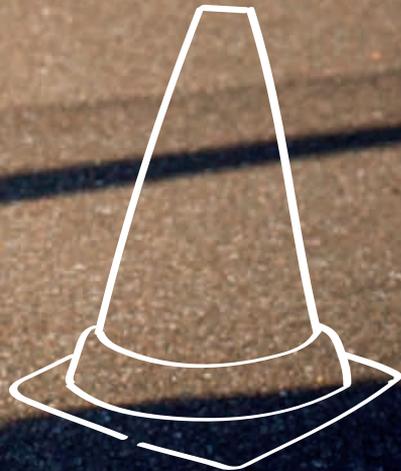
Les trois objectifs principaux du label égalité filles-garçons :

- la création d'une culture du respect
- la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles
- la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès pour toutes et tous à une orientation moins genrée





3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

Au niveau national, une démarche globale de prise en charge de la santé des élèves (école promotrice de santé) sera déployée à la rentrée. En particulier, la santé mentale constitue un enjeu majeur de santé publique. Sa prise en charge est une priorité pour l'académie de Normandie.

© LA DÉMARCHÉ ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

L'EPSa est **une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé** mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales. **Déployée depuis 2020**, cette démarche structure l'ambition du ministère en matière de santé scolaire pour cette nouvelle année.

Outre l'EPSa, de nombreuses actions sont menées pour assurer le bien-être des élèves dans l'académie :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation auprès des CPE et chefs d'établissements de l'académie
- La formation à l'utilisation d'un kit pédagogique qui vise à mieux faire comprendre la santé mentale et ce qui l'influence.
- 16 personnels de l'académie ont bénéficié de la première session de formation pour utiliser le kit en contexte d'animation.
- La poursuite des formations de prévention du suicide pour les médecins de l'éducation nationale, infirmiers, assistantes sociales, psychologues de l'éducation nationale.

Le chiffre clé

64 secouristes formés en santé mentale des jeunes d'ici la fin de l'année 2023 dans l'académie de Normandie.





3.2 Les valeurs de la République

⊙ LA LAÏCITÉ

La laïcité puise ses racines dans l'histoire de la République, et de la Révolution française, et se trouve au fondement de notre société et de notre école. Véritable principe de tolérance, elle garantit la liberté de chacun, l'égalité de tous, et le respect qui permet la fraternité.

Journée de la laïcité : le 9 décembre

⊙ DES PERSONNELS MIEUX FORMÉS À LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation. Le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République prévoit la formation de tous les personnels en poste sur quatre ans. Cet effort a permis de former 130 000 agents dans toutes les académies. Cette année, l'objectif est d'accentuer la dynamique engagée afin de **former plus de 300 000 personnels sur tout le territoire national**. La nouvelle épreuve orale pour les concours de recrutement de l'enseignement, la parution de l'arrêté relatif au continuum de formation obligatoire et la mise en place d'un module de 36 heures dès la rentrée au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) complètent ces évolutions.

Interview de Sophie Jacqueline, professeure au collège Bois d'Orceau de Tilly-sur-Seulles. Formatrice, inscrite au DU Laïcité.

En introduction, pouvez-vous vous présenter ainsi que votre parcours ?

Professeure d'Histoire-Géographie depuis une vingtaine d'années, j'enseigne au collège du Bois d'Orceau à Tilly-sur-Seulles. Après avoir été sollicitée pour former les Services Civiques aux valeurs de la République en 2020, j'ai intégré l'équipe des formateurs « Laïcité et valeurs de la République » en octobre 2021. Je prépare en parallèle un DU « Laïcité et principes républicains » à l'Université de Toulouse.

Vous faites partie des 43 formatrices et formateurs laïcité et valeurs de la République de l'académie de Normandie, en quoi est-ce que cela consiste ?

Notre mission est d'assurer la formation continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale au principe de laïcité. Dans un contexte de débats et de controverses médiatiques qui entretiennent des contresens et des malentendus, ce plan de formation a pour objectif d'adresser aux collègues un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité en montrant le lien fort qu'elle entretient avec nos valeurs. Il a également pour ambition de renforcer une culture commune afin de sécuriser les personnels dans leurs pratiques et de mieux transmettre à nos élèves les valeurs de la République.

Pour ce faire, cette formation articule d'incontournables rappels historiques et juridiques, mais également des temps d'échanges autour des représentations de la laïcité et de l'analyse de situations professionnelles afin de créer une connaissance partagée du sens et des enjeux de la laïcité.

Pourquoi avez-vous choisi de vous mobiliser ?

L'assassinat de Samuel Paty a révélé au sein de mon établissement les difficultés

d'une partie de mes collègues à évoquer avec nos élèves les enjeux de la laïcité. Il m'apparaissait inconcevable que le sujet soit systématiquement « confié » à certaines disciplines et en même temps, j'avais conscience que notre formation initiale n'avait pas donné les mêmes armes à tous pour faire face à ces situations. Voilà pourquoi cette formation continue proposée aux personnels de l'académie est précieuse.



Fresque réalisée au collège Louise Michel de Saint-Etienne du Rouvray

© LE CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) est le plus ancien concours porté par l'Éducation nationale et a pour objectif de perpétuer chez les élèves la mémoire de la résistance et de la déportation.

Du fait d'un patrimoine historique particulièrement dense, le CNRD connaît depuis sa création un succès constant en Normandie.

En 2022, près de **800** élèves de l'académie y ont participé.



Remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation dans le Calvados le 1er juillet 2022

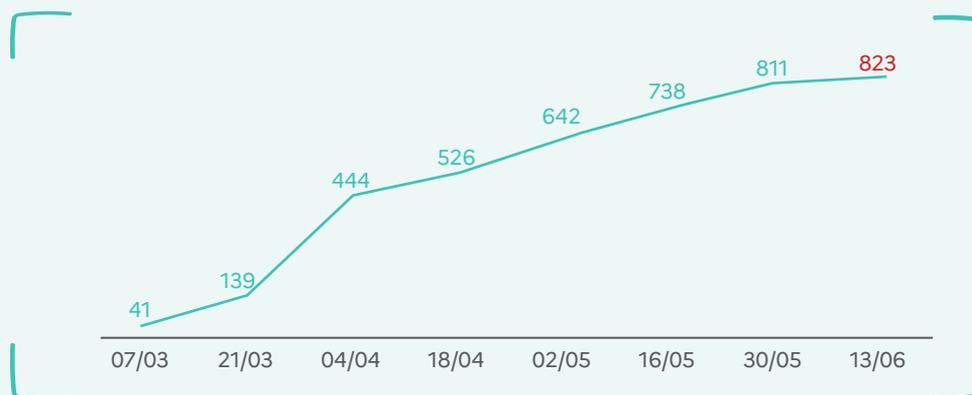
3.3 L'accueil des réfugiés ukrainiens dans l'académie de Normandie

L'année scolaire 2021-2022 a été marquée par l'arrivée de nombreux élèves ukrainiens et leurs familles touchées par le conflit engagé le 24 février 2022.

L'ensemble de la communauté éducative s'est immédiatement mobilisée pour accueillir ces élèves.

© ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS RÉFUGIÉS UKRAINIENS DANS L'ACADÉMIE

En juin, **823** enfants ukrainiens étaient scolarisés dans 261 écoles, 133 collèges et 45 lycées de l'académie, soit en moyenne 1 à 2 élèves par structure éducative.



Mise en place de la cellule académique Ukraine

Dès le début de la crise, une cellule académique dédiée a été constituée, associant le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones (CAS-NAV), des représentants des inspecteurs du 1er et du 2nd degré, des conseillers techniques (établissements vie scolaire, médecins, infirmières, assistantes sociales) et les délégations académiques.

Recrutement de 10 professeurs ukrainiennes

Dix professeurs ukrainiennes ont été recrutées par l'académie pour assurer un accompagnement de proximité pour les élèves ukrainiens (relation Ecole-famille, relation avec l'équipe pédagogique) et participer à l'enseignement dans leur niveau ou leur discipline de spécialité.

En complément de ces enseignantes, l'académie a également identifié et mobilisé deux de ses personnels (une enseignante de russe et une AESH) ukrainophones et russophones qui contribuent à des tâches de traduction au profit de la cellule académique.

Au-delà des élèves ukrainiens qu'elles accompagnent dans leur établissement de rattachement, ces professeures sont mobilisées pour participer à l'opération des classes virtuelles « CNED » proposées en Normandie à l'ensemble des élèves ukrainiens en temps scolaire.



Cérémonie dédiée aux professeures ukrainiennes à Rouen le 30 juin 2022

🕒 LE CASNAV

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) apporte ses conseils et son expertise pédagogique aux différents acteurs concernés par la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (EANA) ne maîtrisant pas la langue française et les enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

Les missions du CASNAV

- L'accueil et le suivi des élèves en concertation avec les directions académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) et les corps d'inspection.
- L'accompagnement des équipes des établissements scolaires et des écoles dans la mise en œuvre d'un parcours de scolarisation.
- La formation initiale et continue des enseignants et référents.
- La mise en place du Diplôme d'étude en langue française (DELF) en concertation avec la Direction des examens et concours (DEC).

Chiffres clés du CASNAV pour l'académie de Normandie

- **856** élèves nouvellement arrivés en France dans le premier degré (+ 50% par rapport à 2020-2021)
- **2 275** élèves nouvellement arrivés en France dans le second degré (+ 54% par rapport à 2020-2021)
- **81** dispositifs d'accueil des élèves allophones (école, collège, lycée)







3.4 Au service des autres : le Service National Universel

- ⊙ Le service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans et vise à développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle, renforcer la cohésion nationale et faire vivre les valeurs de la République.

Après un séjour de cohésion de deux semaines, effectué dans un département autre que celui où l'on réside, et une mission d'intérêt général de 84 heures, le jeune volontaire peut, s'il le souhaite, effectuer une « période d'engagement » plus longue dans le secteur de son choix.

En 2022, dans l'académie de Normandie, 1 800 jeunes volontaires ont été accueillis dans le cadre des séjours de cohésion.

Centres d'accueil 2022

- Lycée Guillaume le Conquérant (Falaise - 14)
- Lycée général et technologique agricole Le Robillard (Saint-Pierre-en-Auge - 14)
- Lycée Pierre Simon de Laplace (Caen - 14)
- Campus de l'Espace (Vernon - 27)
- Lycée Louis Modeste Leroy (Evreux - 27)
- Village de vacances Le Senequet (Blainville-sur-Mer - 50)
- Campus Métiers Nature (Coutances - 50)
- Lycée polyvalent Leclerc Navarre (Alençon - 61)
- Lycéen Jean Rostand (Offranville - 76)

« Je conseille à un jeune de notre âge de faire le SNU. C'est un séjour incroyable, on rencontre des personnes différentes de nous, cela nous apprend plein de choses, c'est une expérience unique. » Sarah, jeune volontaire du SNU



Le Ministre des Armées, Sébastien Lecornu, est venu à la rencontre des jeunes volontaires normands lors de la cérémonie de clôture du séjour de cohésion à Vernon (Eure) le 24 juin 2022.

Été 2022 : Les jeunes volontaires du SNU en Normandie



3.5 Lutter contre le harcèlement

- Prévenir et lutter contre le harcèlement est un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative - professeurs, personnels de l'éducation nationale, partenaires - mais également aux élèves et aux parents.

Si l'École s'est mobilisée de longue date sur ce sujet, ce combat n'est malheureusement pas encore gagné. Il faut continuer à informer les élèves, les familles et les personnels sur la réalité et les formes de harcèlement, prévenir ces situations et agir avant que le mal ne soit fait, former les équipes à la détection et donner des solutions à toutes les situations connues, dont aucune ne doit rester sans réponse.

En 2022, le programme pHARe est déployé dans **100%** des écoles et collèges de l'académie de Normandie

Journée de mobilisation nationale
contre le harcèlement
le 10 novembre 2022

PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Écoliers, collégiens et lycéens ont conçu avec les professionnels de leurs écoles et établissements des outils de sensibilisation (affiches ou vidéos) dans le cadre de projets pédagogiques sur la thématique du harcèlement scolaire. Le prix donne ainsi l'occasion aux élèves de s'exprimer sur un sujet dont ils ont pu être un jour témoin, victime ou auteur.

Ce prix est très apprécié dans l'académie de Normandie où le nombre d'établissements participant au concours a plus que doublé entre 2021 et 2022.

Plus de **800** élèves provenant de **119** écoles, collèges et lycées de l'académie, se sont ainsi engagés dans la participation au concours.



Quelques affiches du prix « Non au harcèlement » 2022

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre
2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolen- ce entre élèves.

7 octobre
2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance porno- graphique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août
2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.



3.6 Encourager l'activité physique

© 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Une mesure généralisée à la rentrée

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. L'éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Une pratique adaptée à chaque école

Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont **variées et adaptées au contexte de chaque école** : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Les temps de récréation peuvent être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et pour lutter contre la sédentarité par des pratiques ludiques.

Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les

clubs sportifs affiliés à des fédérations agréées signataires d'une convention. Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.

Expérimentation « 2h de sport en 6e » dans des collèges de l'Orne

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. C'est dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé que deux collèges de l'Orne, les collèges Balzac et Racine d'Alençon, vont tester une expérimentation en ajoutant 2h de sport par semaine (en plus des heures habituelles) aux élèves de 6ème.



3.7 Développer la créativité et le sensibilité

© LE PASS CULTURE

La politique de généralisation du 100% Education artistique et culturelle (EAC) est une priorité réaffirmée par le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et vise à offrir à chaque enfant et adolescent une éducation artistique et culturelle.

De nombreux projets sont déployés dans l'académie, qui déclinent la politique nationale en l'adaptant aux spécificités des territoires de la région académique. En effet, la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle travaille à assurer un maillage territorial équilibré à destination de tous les établissements et de tous les publics d'élèves. Qu'ils se trouvent en zones urbaines ou en zones rurales isolées, écoles et établissements doivent pouvoir offrir à tous les élèves une éducation artistique et culturelle de qualité.

Le déploiement des actions dans l'académie de Normandie s'appuie sur des partenariats solides entre les services déconcentrés (académie et DRAC), les collectivités territoriales (Région, CD, com-

munes et communautés de communes) et les structures culturelles présentes sur le territoire de la région académique.

Actions et projets phares

Parmi les nombreux projets qui sont mis en œuvre chaque année, il est possible de citer à titre d'exemple les dispositifs suivants :

- **« Collégiens au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »** : 20 000 collégiens et 17 500 lycéens et apprentis participent chaque année aux dispositifs.
 - **Le chant choral** : plus de 40 concerts sont donnés chaque année par nos élèves dans le cadre des festivals chorales académiques impliquant plus de 160 établissements.
 - **Lecture grande cause nationale** : l'académie de Normandie renforce les projets liés à l'apprentissage et à la pratique de la lecture.
 - **Classes écritures** : deux expérimentations sont menées sur les écritures plurielles au collège Jean Daviel du Mesnil en Ouche (27) et sur l'écriture créative au collège Jean Moulin de Caen (14).
 - **Théâtre** : le « **Prix Godot** », mis en place avec la Comédie de Caen, le dispositif concerne les élèves des classes de 3^{ème}, de 2^{nde} et de 1^{ère} de l'ensemble des établissements d'enseignement général, technologique et professionnel, ainsi que des classes de première année de BTS.
- **30 %** des élèves de l'académie scolarisés dans les écoles, collèges et lycées de l'académie se sont vus proposer au moins une action d'éducation artistique et culturelle
 - **4 000** actions culturelles recensées en 2021-2022

Tout au long de l'année scolaire, les 12 classes sélectionnées bénéficient d'interventions d'artistes et d'un parcours de spectateur pour les accompagner dans l'expérience et l'expérimentation de l'écriture théâtrale.

- **Arts visuels** : les « Muséales » offrent aux classes de collège et lycée participantes la possibilité de produire des textes et de réaliser une œuvre d'art en lien avec les musées partenaires.

Le dispositif « De Visu » a, quant à lui, permis d'installer des galeries dans 67 établissements des 5 départements de l'académie de Normandie.



Le dispositif « De Visu »

- « **Ecolosciences et 100 défis pour ma planète** » : Cette grande journée académique consacrée à la culture scientifique et au développement durable a réuni cette année à la faculté des sciences presque 600 élèves venus des cinq départements de l'académie. Environ 90 professeurs accompagnateurs et leurs élèves ont présenté leurs projets.

- **EMI** : « **Le prix Bayeux des lycéens** », en lien étroit avec les partenaires du Prix Bayeux-Calvados-Normandie des correspondants de guerre, invite les lycéens à visionner des reportages d'actualité et à élire un lauréat.



« Ecolosciences et 100 défis pour ma planète »



« Le prix Bayeux des lycéens »

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.



3.8 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

- ⊙ Faire des vacances un temps pendant lequel s’amuser tout en apprenant, et apprendre tout en s’amusant, voilà le pari des vacances apprenantes, grande opération de mobilisation de l’Ecole et de ses partenaires pour proposer aux enfants une offre d’activités éducatives de qualité pendant les vacances.

Objectifs :

- Assurer la consolidation des apprentissages
- Contribuer à l’épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L’opération vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant des Ecoles ouvertes à des séjours en colonies de vacances sur tous les territoires de l’académie. Les points communs ? **Le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.**

L’été 2022 dans l’académie de Normandie

Ecoles ouvertes :

- 118 projets
- 6 000 élèves

Colos apprenantes :

- Plus de 3 500 jeunes dans les colos apprenantes en Normandie

Stages de réussite :

- Près de 3 000 élèves ont participé aux stages de réussite cet été



Atelier cuisine au collège Les Provinces de Cherbourg-en-Cotentin le 13 juillet 2022

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

OBJECTIFS

- 1** Renforcer ses compétences scolaires
- 2** S'amuser, se dépenser, se cultiver
- 3** Rencontrer de nouvelles personnes
- 4** S'engager dans des projets collectifs

🕒 L'ÉCOLE OUVERTE

- Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi proposés à l'été 2022

1 École ouverte buissonnière

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des séjours en zone rurale
- ✓ Une sensibilisation au développement durable

2 Mon patrimoine à vélo

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des excursions à la journée ou des séjours
- ✓ Une découverte de son patrimoine de proximité

3 Été du pro

- ✓ Pour les lycéens professionnels
- ✓ Dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- ✓ La découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

1 500

écoles et établissements ouvrent leurs portes

120 000

élèves peuvent être accueillis

27,5 millions €

de dotation

🕒 LES COLOS APPRENANTES

- **C'est quoi ?**
Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives.
- **Qui organise ?**
Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise.
- **Quelles activités ?**
Jeux, aventures, loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport et du développement durable, etc.

- **Qui participe ?**

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales.

4 000

séjours labellisés à l'été 2022

101 000

places ouvertes proposées

40 millions €

attribués en 2022, correspondant au départ de 80 000 enfants

🕒 LES STAGES DE RÉUSSITE

Pendant l'année scolaire 2021-2022 :

8 020

écoles publiques et privées ont organisé des stages

15 576

enseignants des 1^{er} et 2^d degrés ont été mobilisés





3.9 Se mobiliser pour la transition écologique

Parce qu'ils ont grandi avec la conscience de l'urgence climatique et de la nécessité absolue d'agir dès à présent, les générations actuelles d'élèves sont particulièrement volontaires pour s'engager dans des actions et des projets s'inscrivant dans les objectifs du développement durable.

Grâce aux fonctions d'éco-délégué de leur classe ou de leur établissement, les élèves deviennent les premiers acteurs de la transition écologique de l'Ecole, et

peuvent en particulier s'engager pour que leur école, leur collège ou leur lycée obtienne ou conserve le label académique « école ou établissement engagé dans le développement durable » (E3D).

565 écoles et établissements labellisés « développement durable » dans l'académie de Normandie.

2 fois plus d'écoles et d'établissements labellisés en 3 ans dans l'académie de Normandie



Journée « clean walk » : plus d'une tonne de déchets collectée par les lycéens

Plus de 50 lycées de l'académie ont répondu à l'appel de la première édition « clean walk » organisée le 23 mai 2022, au lendemain de la journée mondiale de la biodiversité.

Initiée par les élus du Comité Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), cette grande journée de ramassage des déchets aux alentours des établissements scolaires (rues, places, plages, parcs) a permis à plusieurs centaines de lycéens de mettre en pratique leur engagement citoyen et d'être sensibilisés aux enjeux de protection de la nature et de développement durable.



Elèves du lycée Emile Littré d'Avranches lors de leur journée « clean walk » le 23 mai 2022

Semaine du développement durable du 20 au 26 septembre

Le clic durable

Le « Clic-durable » est un concours photo autour du développement durable destiné aux élèves des écoles, des collèges, des lycées et des établissements spécialisés. Chaque groupe d'élèves réalise une photographie sous forme numérique, accompagnée d'un titre et d'un texte de 5 à 10 lignes décrivant leur démarche.



Production du collège Jacques Prévert, Verson (14) – Premier prix de la catégorie collèges

La goutte. *Fin d'un cycle qui a duré de quelques mois à des milliers d'années pour une goutte d'eau qui a traversé petits ruisseaux et grands fleuves...*

... Ou début d'un nouveau à travers cette sphère qui, comme une goutte d'eau, inverse le sens de la photo mais peut-être aussi le temps ?





4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

⊙ ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'éducation nationale.**

Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé. **Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée** est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale. **Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.**

⊙ FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.

Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées.

Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.



Un exemple de mobilité interne : le dispositif Passerelle

Ce dispositif a été mis en place en direction des professeurs et assimilés qui souhaitent diversifier leur parcours professionnel **en intégrant le corps des attachés. 110 personnels enseignants, d'éducation et psychologues** seront ainsi accueillis en septembre 2022 dans le corps des attachés et bénéficieront durant dix semaines d'une formation délivrée par les instituts régionaux d'administration (IRA).

Ce dispositif est exemplaire pour l'accompagnement d'une deuxième carrière au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

L'expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP)

Une expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP), à partir d'un vivier national, **a été lancée cette année dans le premier degré** en complément des dispositifs déjà existants, afin de mieux repérer et valoriser les compétences spécifiques répondant à des besoins particuliers. Elle a concerné 244 postes et s'est appuyée sur la publication de fiches de poste sur lesquelles les enseignants motivés ont pu se porter candidats. Les postes proposés correspondaient à des postes requérant des compétences spécifiques en lien avec le projet d'école, des postes à publics aux besoins spécifiques, ou encore des postes géographiquement isolés. **70 % des 244 postes proposés au niveau national ont été pourvus (soit 168) par des enseignants ayant des compétences spécifiques** qui, sans ce dispositif, n'auraient pas été mises en valeur par l'institution.

L'expérimentation menée en 2022 a porté également sur **un accroissement du nombre de postes à profil proposés dans le second degré**, notamment pour des postes dans des secteurs géographiques isolés que les académies ont des difficultés à pourvoir ou relevant d'enseignements particuliers. L'expérimentation est poursuivie en 2023.

RENFORCER LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS

Depuis 2017, le ministère a délégué des crédits aux académies de Créteil, Versailles, Amiens et Lille ayant permis la réservation de 460 logements sociaux et intermédiaires pour les personnels du ministère.

Les actions en faveur du logement ont été renforcées ces dernières années. L'abondement des crédits en loi de finances 2022 a permis de développer la politique ministérielle du logement et d'aboutir à la proposition, pour les années à venir, de **400 logements supplémentaires aux personnels.**

En outre, la négociation de partenariats nationaux avec des bailleurs présents sur l'ensemble du territoire et la conclusion de conventions académiques vont permettre de mettre à disposition des personnels **200 logements sociaux.** Enfin, **200 logements temporaires** vont pouvoir être offerts aux personnels stagiaires dans les académies qui en accueillent le plus grand nombre, afin de faciliter leur installation dans le cadre de la **rentrée scolaire 2022.**

Préau : pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels

L'association nationale Préau a été créée en 2021 pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités. Les personnels des deux ministères peuvent adhérer gratuitement à Préau et ainsi bénéficier avec leurs proches (conjointes et enfants), à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques et d'avantages commerciaux.

⊙ AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de **revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu **leurs indemnités revalorisées au 1^{er} janvier 2022**.

De même, à compter du 1^{er} septembre 2022, les **contractuels alternants**, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de **700 € bruts annuels** afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

4.2 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

© LA FEUILLE DE ROUTE RH DANS L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

L'académie a rédigé en mai 2021 puis mis en œuvre une feuille de route RH pour mieux écouter les personnels, mieux les informer, mieux les orienter et mieux répondre à leurs attentes. Cette feuille de route concrétise et incarne l'ambition ministérielle portée par la rectrice de :

- **rapprocher** l'institution de ses personnels ;
- **renforcer** l'instauration d'une GRH de proximité partagée par l'ensemble des acteurs de l'encadrement et de l'accompagnement.

5 postes de conseillers RH de proximité ont été créés dans l'académie de Normandie.

Tous les personnels peuvent les solliciter pour bénéficier d'un accompagnement, de conseils ou d'informations sur leur carrière.





4.3 L'école académique de la formation continue

© L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

L'école académique de la formation continue de l'académie de Normandie sera inaugurée en septembre 2022.

À partir de la rentrée 2022, incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, l'EAFC aura pour objectif de transformer la formation continue pour l'ensemble des personnels en leur permettant de construire des parcours au plus près de leurs besoins et de leur environnement de travail.

Son offre s'inscrit dans le cadre du nouveau schéma directeur de la formation continue, qui vise à faciliter l'accès à la formation, à permettre à chaque personnel d'être acteur de son parcours, à donner à chacun la possibilité de faire reconnaître ses compétences et à soutenir les projets collectifs et les dynamiques locales.

L'EAFC ouvrira ses portes au personnel de l'académie de Normandie au rectorat à Rouen. L'intégralité des cycles de formation sera consultable sur le site internet de l'académie.

3 questions à Eve Cogna, ingénieure formation de l'académie de Normandie

Pourquoi une Ecole académique de la formation ?

L'Ecole académique de la formation continue va remplacer la délégation à la formation des personnels dès septembre 2022 en fédérant les acteurs de la formation (formateurs, inspecteurs, conseillers techniques, chefs d'établissement, administratifs, chargés de mission, ingénieurs de formation, Cardie) autour d'un projet commun : une formation plus cohérente et plus efficace au service de la réussite des élèves et du développement professionnel des acteurs.

Il ne s'agit donc pas d'un simple changement de nom mais bien d'une vraie évolution du cadre de la formation pour notre académie dont les ingénieurs de formation et les formateurs sont appelés à être les chevilles ouvrières.

Qu'est-ce que cela va changer, concrètement, pour les personnels ?

Le changement le plus apparent de manière immédiate, c'est la production d'une offre de formation en ligne sur la page du site internet de l'EAFC, où les personnels pourront directement s'inscrire aux formations de leur choix. Également, ces formations sont désormais structurées en parcours pluriannuels, ce qui permettra de construire un projet de formation dans un temps plus long.



L'E AFC c'est aussi un effort de proximité avec les personnels qui sera visible, notamment, avec des lieux physiques au site de Rouen du Rectorat ainsi que des antennes locales.

Vous avez été enseignante avant de devenir ingénieure de formation. Comment voyez-vous l'évolution de votre mission au sein de cette école ?

Être ingénieur de formation, c'est être un conseiller, un relais, un facilitateur. Nous devons faire en sorte que les formations se mettent en place de la manière la plus pertinente possible.

Parmi tout l'éventail des modalités de formation, il faut savoir proposer au cas par cas, pour chaque action de formation celles qui seraient les plus utiles et efficaces, et ce par des échanges et du dialogue avec l'ensemble des acteurs de la formation.

L'E AFC et son organisation vont donc beaucoup renforcer notre rôle de conseil auprès de tous les personnels, cela va nous rapprocher, nous les ingénieurs de formation, du terrain, des collectifs professionnels et de ce fait de leurs besoins.



4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

© UN ENGAGEMENT RECONNU EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

En juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a obtenu, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, les **labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité**. Ces deux labels sont délivrés par l'Afnor sur proposition de commissions spécialisées, composées de représentants de l'État, d'employeurs et de salariés.

Ils sont attribués tous les 4 ans et font l'objet d'audit tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement) dans une logique d'amélioration continue.

Cette labellisation marque la **reconnaissance de l'engagement des trois ministères** en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention de l'ensemble des discriminations. Elle témoigne également de la **qualité des actions** mises en œuvre en faveur des personnels.

© UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ

L'engagement du ministère en faveur de l'égalité et de la diversité est notamment formalisé dans le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun aux trois ministères et couvrant la période 2021-2023. Ce plan d'action a fait l'objet d'une **très large concertation avec les organisations syndicales**. Il a été adopté en décembre 2020.

Cinq grands axes

Cinq axes ont été définis pour **faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines** :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- mieux accompagner les congés maternité, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.

UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ

L'engagement du ministère en faveur de l'égalité et de la diversité est notamment formalisé dans le Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, commun aux trois ministères et couvrant la période 2021-2023. Ce plan d'action a fait l'objet d'une **très large concertation avec les organisations syndicales**. Il a été adopté en décembre 2020.

Cinq grands axes

Cinq axes ont été définis pour **faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines** :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;

- mieux accompagner les congés maternité, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
 - prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.
- la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de l'égalité des chances ;
 - la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ;
 - la politique de soutien à la scolarisation des élèves allophones ;
 - la politique de lutte contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, et plus largement contre toutes les formes de rejets et de violences.

Des mesures pour les personnels

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de **formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**, et un *Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer* a été élaboré et très largement diffusé.

Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais **également à l'échelle locale**, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.

Des actions pour les élèves

Les mesures pour les personnels s'articulent avec les **actions destinées aux élèves** :

PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2022 ET 2023

L'obtention des labels Égalité-Diversité constitue un encouragement à poursuivre et approfondir tout au long des années 2022 et 2023 l'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien. Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le **25 novembre** (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), le **21 mars** (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

